

Commission sur l'inspecteur général

# Étude du Rapport de mi-année 2021

## COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération  
Assemblées des 29 novembre et 2 décembre 2021

## Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes: [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm\_MTL

Service du greffe  
Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

**La commission permanente sur  
l'inspecteur général**

**Présidence**

Mme Manon Barbe  
Arrondissement de LaSalle

**Vice-présidences**

Mme Christine Black  
Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Marie-Andrée Mauger  
Arrondissement de Verdun

M. Michel Gibson  
Ville de Kirkland

**Membres**

M. Alan DeSousa  
Arrondissement de Saint-Laurent

M. Pierre Lessard-Blais  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga – Maisonneuve

Mme Nathalie Pierre-Antoine  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte- Geneviève

M. Yves Sarault  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte- Geneviève

M. Alain Vaillancourt  
Arrondissement Le Sud-Ouest

Mme Fanny Magini  
Arrondissement d'Outremont

Montréal, le 29 novembre 2021

Mme Valérie Plante  
Mairesse de Montréal  
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier  
155, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Mairesse,

Conformément au règlement 14-013 et RCG14-014 la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspectrice générale du rapport intitulé *Rapport de mi-année 2021*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Manon Barbe  
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers  
Secrétaire recherchiste

## TABLES DES MATIÈRES

<b>MISE EN CONTEXTE</b>	<b>4</b>
<b>LE RAPPORT</b>	<b>4</b>
L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION	<b>5</b>
LES RECOMMANDATIONS	<b>6</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>8</b>

## MISE EN CONTEXTE

Le 27 septembre 2021, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public le *Rapport de mi-année 2021* qui rend compte des diverses interventions effectuées par les membres de son Bureau entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2021.

Le 6 octobre 2021, l'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, en a fait la présentation dans le cadre d'une séance de travail de la Commission sur l'inspecteur général, qui s'est tenue en visioconférence afin de respecter la directive de distanciation physique de la Santé publique dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. À cette occasion, les membres de la Commission ont pu échanger avec l'inspectrice au sujet du contenu de ce rapport de mi-année. La Commission a ensuite délibéré pour convenir de deux recommandations à émettre à l'intention du conseil.

## LE RAPPORT

Le rapport de mi-année 2021 du BIG permet de rendre compte des diverses interventions effectuées par les membres de son bureau entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2021.

L'Inspectrice générale y aborde six dossiers de fond, soit :

- Les devis de performance;
- La procédure portant sur la description des spécifications techniques recherchées dans un appel d'offres public en termes de performance ou d'exigence fonctionnelle;
- Les activités de prévention du BIG;
- Le délai entre l'ouverture des soumissions et la décision sur l'octroi aux soumissionnaires;
- Les interventions du BIG en amont de l'octroi des contrats;
- Un rapport d'enquête : *Enquête sur la gestion contractuelle de la Société de transport de Montréal concernant les modifications apportées à divers contrats.*

Lors de son passage à la Commission sur l'Inspecteur général, l'inspectrice a survolé les grandes conclusions de son rapport. Elle a notamment rappelé les efforts déployés en matière de formation. Elle a également expliqué les tenants et aboutissants du dossier relatif aux dépassements de coûts observés dans certains contrats donnés par le STM. Elle rappelle, en outre, qu'au terme de cette intervention, la STM s'est engagée à produire et réaliser un plan d'action qui permettra au BIG d'effectuer un suivi des correctifs mis en place.

Les commissaires ont par ailleurs demandé et reçu des précisions notamment sur : la clarté des devis et appels d'offres de la Ville, la façon dont on communique l'information

concernant l'annulation d'un appel d'offres aux soumissionnaires ainsi que le suivi de la mise en œuvre du plan d'action élaboré par la STM.

L'entièreté du *Rapport de mi-année* peut être consultée sur le site Web du BIG à l'adresse: [bigmtl.ca](http://bigmtl.ca).

## **L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION**

D'entrée de jeu, les membres de la Commission ont grandement apprécié la présentation de Me Bishop et souhaitent souligner la plus-value du travail de l'équipe du BIG. Ce rapport démontre encore une fois que les interventions du BIG en amont de l'octroi des contrats permettent de bonifier les processus de gestion contractuelle à la Ville et de corriger à la source les failles susceptibles d'affecter l'intégrité des processus de gestion contractuelle.

### ***Les devis techniques des appels d'offres***

La Commission est cependant préoccupée par les enjeux relatifs aux exigences contenues dans les devis techniques de la Ville en termes de performance ou d'exigence fonctionnelle. La complexité des devis, la surabondance des critères exigés dans les documents d'appel d'offres et les clauses d'expérience parfois restrictives sont au nombre des pratiques identifiées par le BIG et susceptibles de limiter le nombre de soumissions reçues par la Ville dans le cadre de ses appels d'offres. Force est d'admettre que, malgré les formations dispensées à ce jour aux personnel responsable de l'approvisionnement, il demeure certaines lacunes qui font l'objet de plaintes et d'interventions du BIG.

La Commission est toutefois rassurée par les interventions en amont effectuées par l'équipe de l'inspectrice générale et par les correctifs apportés par les unités d'affaires et arrondissements concernés, de même que par la mise en place d'une formation par le BIG pour faciliter la rédaction des devis de performance.

Du point de vue de la Commission, des mesures robustes supplémentaires doivent cependant être mises en place pour s'assurer de la qualité des devis techniques contenus dans les appels d'offres de la Ville, autant sous l'angle du respect des dispositions légales en matière de gestion contractuelle qu'en terme de meilleures pratiques afin de les rendre plus accessibles et compréhensibles pour les preneurs de cahier des charges. L'objectif demeure de stimuler la concurrence, de maintenir une relation de confiance avec ses partenaires et ultimement d'obtenir de meilleurs prix pour les contrats publics donnés par la Ville.

## ***Délai entre l'ouverture des soumissions et la décision sur l'octroi aux soumissionnaires***

Les commissaires sont par ailleurs d'avis qu'une attention particulière doit être portée à la façon dont l'information relative à l'annulation d'appels d'offres à la Ville est partagée avec les soumissionnaires. La Commission se dit soucieuse de rendre disponibles ces informations le plus simplement et le plus rapidement possible aux soumissionnaires afin de minimiser l'impact de ces décisions sur leurs activités, mais également de mieux formaliser ces décisions dans un souci de transparence (par exemple, préparer un dossier décisionnel afin d'informer publiquement de la décision d'annuler un ou plusieurs appels d'offres). La Commission reconnaît qu'une combinaison de moyens, par exemple aviser via SEO les fournisseurs rapidement, puis déposer un sommaire décisionnel en temps opportun, permettrait d'atteindre ces objectifs. L'objectif demeure de donner suite aux préoccupations soulevées dans le rapport du BIG et à celles des entrepreneurs qui sont parfois découragés par les processus complexes de la Ville.

## **LES RECOMMANDATIONS**

La Commission remercie, d'une part, l'inspectrice générale, M<sup>e</sup> Brigitte Bishop, et M<sup>e</sup> Suzanne Corbeil, inspectrice générale adjointe en titre, ainsi que les membres de l'équipe du BIG pour la qualité des travaux menés dans le cadre de cette enquête.

La Commission fait les deux recommandations suivantes à l'Administration :

### ***Les devis techniques des appels d'offres***

*ATTENDU les constats du BIG relatifs aux devis de performance présentés dans le Rapport de mi-année 2021 ;*

*ATTENDU les formations du BIG et directives en place pour faire connaître la procédure applicable lors de la rédaction des devis de façon à se conformer à la loi (encadrements administratifs C-OG-DG-P-21-002) et C-OG-DG-D-21-001);*

*ATTENDU les plaintes reçues par le BIG relatives à la complexité des devis et des processus d'approvisionnement, aux critères trop strictes qu'ils contiennent et aux exigences rigides en matière d'expérience exigée par la Ville, lesquels contribuent à décourager certains soumissionnaires de participer aux appels d'offres de la Ville;*

*ATTENDU que ces freins contribuent à limiter la participation des entrepreneurs aux marchés publics et, ce faisant, à réduire la concurrence et à augmenter les prix des contrats octroyés par la Ville;*

*Attendu le manque de connaissance des règles applicable en matière de rédaction de*

*devis technique constaté par l'IG, et ce autant à l'interne qu'à l'externe (firmes mandatées par la Ville pour rédiger les devis);*

*ATTENDU les difficultés constatées par le BIG relatives à la mise en application de critères de qualité dans le cas d'appel d'offres à deux enveloppe ou à une enveloppe avec pondération qualitative (ex. des critères restrictifs en matière d'expérience préalable, la surabondance de critères, les questions redondantes, la pondération peu explicitée de chacun des points évalués dans le devis, etc.);*

*ATTENDU l'importance que toutes les unités d'affaires adoptent les meilleures pratiques en matière de gestion contractuelle ;*

*ATTENDU l'importance d'appliquer des méthodes de travail uniformes au sein de l'appareil municipal ;*

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

#### **R-1**

Que l'Administration élabore et mette rapidement en œuvre des solutions afin de simplifier, clarifier et bonifier les devis techniques produits dans le cadre des appels d'offres de la Ville, et ce, en collaboration avec les services concernés et les entreprises qui collaborent à ses processus de gestion contractuelle.

#### ***Délai entre l'ouverture des soumissions et la décision sur l'octroi aux soumissionnaires***

*ATTENDU les dénonciations portant sur les longs délais entre l'ouverture des soumissions et la communication de la décision d'octroi à l'adjudicataire et aux soumissionnaires transmises au BIG;*

*ATTENDU les impacts de ces délais sur les adjudicataires et la concurrence, notamment la planification difficile de leur calendrier de travaux ;*

*ATTENDU l'importance de favoriser une communication efficace avec les entreprises qui soumissionnent à des appels d'offres de la Ville de Montréal pour entretenir de bonnes relations d'affaires établies sur la confiance;*

#### **R-2**

Que la ville mette en place un mécanisme clair et uniformisé pour rendre compte aux entrepreneurs des modifications et décisions prises à l'égard des appels d'offres de la Ville, en collaboration avec les services et arrondissements concernés.

## CONCLUSION

La Commission remercie l'inspectrice générale, M<sup>e</sup> Brigitte Bishop, ainsi que M<sup>e</sup> Suzanne Corbeil, inspectrice générale adjointe, ainsi que l'ensemble de l'équipe du BIG pour l'excellent travail d'enquête effectué dans ce dossier.

Conformément aux règlements des conseils municipal et d'agglomération de la Commission permanente sur l'inspecteur général (14-013 et RCG14-014), le présent rapport peut être consulté sur la page Internet des commissions permanentes : [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions), de même qu'à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil.